



**ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DE LA RÉGION DE MONT-LAURIER C.P. 11
MONT-LAURIER, QC J9L 3G9
TÉL : 819-616-4055
COURRIEL : administration@ZECpetawaga.com**

Mont-Laurier, le 21 février 2024

Cher membre,

Au nom du Conseil d'administration de l'Association Chasse et Pêche de la Région de Mont-Laurier Inc. mandataire de la ZEC Petawaga, il me fait plaisir de vous inviter à participer à votre assemblée générale annuelle qui se tiendra **le samedi 23 mars 2024 au Centre de Formation Professionnel de Mont-Laurier, 850 rue Taché à Mont-Laurier.**

L'assemblée débutera à 8h30 en présentielle seulement. Un dîner sera offert, vers 11h30. La suite de la rencontre se fera vers 12h30. La fin de la rencontre est prévue à 16h00.

Nous avons prévu de la pizza pour le dîner. Il en coûtera 10\$ payable à l'inscription. Afin de connaître votre intention de participer à ce dîner, nous vous demandons de confirmer votre participation par courriel avant le 15 mars 2024 : dir.general@zecpetawaga.com.

Les postes pairs viennent en élection cette année. Les bénévoles désirant s'impliquer sont invités à déposer leur candidature conformément au point 7 des règlements généraux.

En 2024, l'enregistrement et le désenregistrement devront se faire à l'accueil Hatin et par notre Poste d'Accueil Virtuel (PAV). Ceux qui s'enregistrent par le PAV devront se désenregistrer, soit par le PAV, soit à l'accueil Hatin, soit dans la boîte de désenregistrement au Bonami. Comme vous le savez sans doute, le désenregistrement est obligatoire selon notre réglementation. Si votre désenregistrement n'est pas effectuée lors de votre sortie, par l'une des façons proposées, votre prochain enregistrement par le PAV ne sera plus possible. **Veillez donc porter une attention particulière à cette directive.**

Les données statistiques sont **ESSENTIELLES** pour la Zec et pour le Ministère. Nous vous rappelons que la déclaration de vos prises est obligatoire à la sortie de la Zec. La saine gestion de la ZEC en dépend. **De plus, le CA souhaite que le résultat de vos prises soit acheminé le plus rapidement possible au poste d'accueil ou par le PAV, cela s'appliquant davantage à ceux qui séjournent sur la ZEC plus d'une semaine.** Le Ministère souhaite que les données soient mises à jour à chaque semaine. Cela est notamment important pour le suivi des quotas des lacs de la ZEC. La vérification s'effectuera régulièrement par nos préposées.

Des représentants seront présents pour des sujets importants, notamment la directive ministérielle concernant l'inventaire et l'attribution des emplacements de camping.

Nous vous rappelons que l'association appartient à ses membres. Votre présence lors de cette rencontre nous est précieuse et vos suggestions sont toujours appréciées. Notre assemblée générale est aussi une période d'échange entre votre conseil et vous. Vos suggestions sont toujours intéressantes. Notre site web contient une mine de renseignements, visitez-le régulièrement.

www.zecpetawaga.com

Vous avez des questions, vous avez des idées, venez les partager.

En espérant que nous aurons le plaisir de vous rencontrer lors de cette assemblée générale.



Paul Hugues

Président ZEC Petawaga